

Le 15 janvier 1768 – Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2 N°41

Poivre expose au duc de Praslin l'insuffisance de l'état général des dépenses pour l'année 1768, et affirme qu'il est impossible de réduire les dépenses.

« Vos vues sont grandes, Monseigneur, il faut de grands moyens pour les mettre à exécution ».

A l'Isle de France le 15 janvier 1768

Monseigneur,

J'ai reçu par la flûte du Roi *l'Ambulante* qui est arrivée hier, votre dépêche du 27 mai 1767. Je me conformerai exactement à tout ce que vous m'ordonnez, en mettant le plus grand ordre et la plus grande clarté dans toutes les parties de l'administration que vous m'avez confiées, principalement pour ce qui concerne les finances et les approvisionnements.

J'ai reçu les états imprimés que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour faciliter mon travail.

Vous nous promettez, Monseigneur, d'avoir la bonté de ne nous laisser manquer, ni d'argent, ni d'approvisionnement, et vous m'envoyez copie de l'état général des dépenses et des fonds que vous avez fait dresser pour cette année 1768.

Vous m'ordonnez, Monseigneur, d'examiner cet état, et de vous adresser mes observations sans perdre de temps.

Je vous prie de vouloir bien jeter les yeux sur l'état général des dépenses que j'ai eu l'honneur de vous adresser par *le Massiac*, et vous verrez combien d'articles de dépenses sont oubliés dans l'état général que vous me faites l'honneur de m'adresser. Vous verrez que la dépense de l'hôpital qui d'abord avait été calculé à Versailles pour l'année 1767, à raison de 150 malades par jour, et qui montait à 81 mille livres, s'est trouvé ici de beaucoup inférieure à la dépense réelle puisqu'il faut compter sur au moins 300 malades par jour pour l'Isle de France seulement, et la journée à 3 livres, en supposant que les remèdes nécessaires nous soient envoyés ici, et que je ne sois pas obligé de les acheter à 100 piastres de la Compagnie.

Je ne conçois pas, Monseigneur, pourquoi dans le nouvel état de dépenses que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour l'année 1768, celle des hôpitaux est calculée à raison de 50 malades seulement par jour, et à 30 sols pour la journée du malade.

Mais l'observation la plus importante que j'aie à faire suivant vos ordres, sur l'état général de dépenses que vous m'adressez pour cette année 1768, tombe sur la déduction des fonds destinés pour ces îles, qui est fondée dans ledit état, sur le produit de la traite des noirs et des bœufs de Madagascar. L'état fait monter ce produit à 700.000 livres dont il paraît que vous faites la déduction sur l'envoi des fonds destinés pour les deux îles.

Suivant ce calcul, les fonds que vous destinez à nous être envoyés se réduisent à 465.721 livres.

Permettez-moi de vous observer, Monseigneur, que la seule dépense de l'île de Bourbon dont M. Crémont vous a envoyé l'état, monteront à bien plus forte somme que celle que vous destinez pour les deux îles. Je vous prie d'observer que le produit en argent de la traite des noirs et bœufs de Madagascar est absolument nul pour ces premières années : que l'on ne peut traiter qu'une très petite quantité de noirs dans cette île, que lorsque ces noirs seront apportés ici, personne n'aura d'argent pour les acheter, que le service du Roi manquant de bras, je serai obligé de mettre sur les travaux et sur le port, cette petite quantité d'esclaves qui nous seront apportés, sans pouvoir en détourner aucun pour les colons auxquels je serai obligé de les avancer, parce que, quoiqu'ils en aient tous un grand besoin, aucun d'eux n'est en état de les payer.

Quant au produit des bœufs provenant de Madagascar, si d'un côté vous nous mettez dans la nécessité de la consommer pour notre subsistance journalière, en ne nous envoyant pas de comestibles,

leur produit sera certainement nul. De l'autre, la situation misérable de cette colonie ne nous permet pas de compter sur le produit de la vente qui pourrait en être faite : personne ici n'est en état d'acheter. La colonie ne peut se remonter qu'autant que le Roi fera aux cultivateurs des avances en esclaves et en troupeaux. Le produit de ces avances se trouvera un jour parce que j'exige que tous colons propriétaires auxquels j'avance un troupeau de 10 vaches et un taureau, que la quatrième année de la dite avance, ils fourniront au Roi un bœuf, et pendant les sept années suivantes, deux bœufs chaque année. Suivant cet arrangement, les colons s'enrichiront, et le Roi sera propriétaire d'un troupeau immense qui ne lui coûtera point d'entretien, et qui dans un cas de guerre, couvrira de fortes dépenses, et sera une ressource assurée pour les escadres de Sa Majesté.

Vouloir dès ce moment, malgré la situation misérable de cette colonie, tirer un produit en espèce de l'importation des troupeaux, c'est demander l'impossible. Je suis persuadé que dans toutes la colonie, on ne trouverait pas 100 mille livres en argent, surtout parmi les cultivateurs propriétaires qui seuls pourraient être dans le cas d'acheter les troupeaux.

Je vous prie donc, Monseigneur, de ne point compter du tout pour ces premières années sur le produit de la traite de Madagascar, tant en esclaves qu'en bœufs, et de supprimer en entier la déduction que vous avez faite de la somme de 700.000 livres, et de vouloir bien vous en rapporter entièrement à l'état général de dépense que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Vous verrez par cet état le plus grand détail sur tous les objets particuliers de dépense indispensables à faire dans cette colonie, dans toutes les parties séparément, je l'ai dressé suivant la connaissance que j'ai de vos vues patriotiques sur les îles, pour les bien remplir. J'ai cru toutes ces dépenses absolument nécessaires. Vos vues sont grandes, Monseigneur, il faut de grands moyens pour les mettre à exécution, l'économie consistera à employer le plus utilement qu'il sera possible les fonds nécessaires à cette exécution.

M. Crémont vous a de son côté adressé l'état des dépenses nécessaires pour l'île de Bourbon, et c'est sur ces deux états réunis que je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien régler l'envoi des fonds dont nous avons besoin, ainsi que des autres objets que nous avons eu l'honneur de vous demander. Ces états ont été calculés d'après les connaissances que nous avons prises sur les lieux, en observant la plus grande économie, et quiconque vous présentera les choses différemment se trompera lui-même, et vous induira en erreur.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 15 janvier 1768, par le vaisseau *le Choiseul*.

* * *